

# DONS AU CCAS

Versez un don au CCAS et participez à la solidarité de proximité.  
Le Centre Communal d'Action Sociale acteur de 1ère ligne de l'action sociale de proximité.

## A Fontenay-sous-Bois la solidarité en action

### Versez un don au CCAS et participez à la solidarité de proximité.

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public obligatoire, présent dans chaque commune et présidé par le Maire (selon le Code de l'Action Sociale et des familles). Il est ancré dans l'histoire, le terrain, le concret, le quotidien, l'humain.

À Fontenay, le CCAS porte :

- Des actions solidaires,
- Des soutiens individuels et l'accès aux droits
- Des actions pour les personnes retraitées et du grand âge
- Des grandes initiatives pour tous

Il rend chaque citoyens plus solide pour continuer son parcours de vie.

C'est un outil local, toujours présent, qui s'adapte et s'appuie sur les potentiels existants. Il repère les besoins et les manques. Il est le lien avec les autres institutions ou organismes du champ social pour tenter des améliorations des réponses sur le terrain.

Il favorise, impulse les partenariats avec les organismes ou associations, soutient les prises d'initiative solidaires (comme pendant le confinement). **Chacun est utile pour améliorer la vie au quotidien, engagement citoyen, associatif, ...**

Contribuer à la vie sociale et solidaire du CCAS rend fier d'être fontenaysien.

*En versant un don au CCAS de Fontenay vous contribuez à développer les solidarités concrètes, utiles, près de chez vous.*

Ce versement ouvre droit à une déduction d'impôts de 66% des sommes versées (article 200 du code des impôts, CGI)

### Les actions de solidarité du CCAS

Épicerie sociale municipale

L'épicerie sociale municipale accueille plus de 500 familles par an dont 213 personnes seules avec enfants. Au total, 1500 personnes peuvent choisir des produits alimentaires et d'hygiène de qualité, selon leurs besoins du moment pour 10% du coût habituel.

#### Pass+ Retraités

Un Pass+ retraités pour les personnes vivant avec moins de 1336 euros par mois pour les aider à régler les factures d'électricité et de gaz, pour maintenir à domicile les personnes âgées et ou handicapées. Un service de portage de repas à domicile adossé aux ressources est proposé à ces personnes.

#### Rendez-vous de la rentrée

Une distribution de matériel scolaire pour l'ensemble des enfants des écoles primaires, dont une trousse en bâche recyclée faite par des salariés d'un établissement de personnes en situation de handicap du Val-de-Marne.

#### Aides financières

Des aides financières exceptionnelles pour faire face à une situation de crise en attente d'accès aux droits ou à d'autres dispositifs solidaires. Cela a concerné plus de 700 familles différentes pour un montant de 127 000 euros en 2020. Cela permet une respiration, un soutien et tenter de reprendre son chemin.

#### Pass+ Handicap

Mise en place en 2021 du Pass + Handicap d'un montant de 120 euros permettant aux personnes en situation de handicap d'aller vers des activités de sports et de loisirs.

#### À Noël

Bons d'achats à Noël pour passer des Fêtes de fin d'années plus agréables. Ils s'adressent aux personnes seules et familles percevant les minimas sociaux ou ayant des ressources modestes et sont à utiliser dans des petits commerces de Fontenay, 1162 personnes en 2020. Cela a aussi un impact positif pour les petits commerces locaux.

Et aussi, des sorties et des loisirs pour bien vieillir, des rendez-vous thématiques ou de convivialité pour éviter l'isolement des personnes retraitées et du grand âge, le dispositif canicule, les Handicapades...

## Comment faire un don au CCAS ?

#### Le décider

Remplir le bulletin de don ci-dessous et l'envoyer. C'est indispensable pour que le CCAS prépare le reçu au titre des dons.

Je règle mon don par :

1 - Chèque à l'ordre du Trésor Public :

à adresser par voie postale, accompagné du bulletin ci-contre, au CCAS de Fontenay-sous-Bois ou déposer directement au CCAS - Bureau 132

2 - Virement bancaire sur le compte numéro : FR 7610071940000000200032092 en précisant dans le libellé DON de M et/ou Mme (indiquer votre nom et prénom) avec envoi du bulletin ci-dessous au CCAS de Fontenay-sous-Bois.

Un reçu fiscal vous sera transmis, au titre des dons (article 200, 238 bis et 885-0 V BIS a du code général des impôts, CGI).

Cela ouvre droit à une déduction d'impôts de 66% sur la déclaration de ressources 2021 à faire en 2022 si je verse avant fin décembre 2021.

**HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**

Esplanade Louis Bayeurte  
94120 Fontenay-sous-Bois

01 49 74 74 74

**01 49 74 74 74**